

COMMUNE DE VINASSAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 30 septembre 2008 à 18h30

Date de la convocation : 24 septembre 2008

Date d'affichage : 13 octobre 2008

PRESENTS: MM. Didier ALDEBERT - Gérard GARCIA – Christian GARRABE – Victor FUERTES - Gérard FRATICOLA – Mlle Emmanuelle CODINA – Mme Sylvie BARRAU - M. Gilles GRANAL – Mmes Marie IMBERNON – Anne-Marie FOURGOUS – MM. Cyril POULET – Mmes Chantal ESPADA – Nadine RESSEGUIER – M. Jacques ROUCH – Mmes Katia CAYRE – Marie-Claude DELLONG – M. Jean-Paul BACABE -

PROCURATIONS : M. BATIGNE Gérard à ALDEBERT Didier
M. OURNAC Jean Louis à GARCIA Gérard

Secrétaire de séance : Mademoiselle Emmanuelle CODINA

En ouverture de séance, le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la réunion du 27 juin 2008 dont lecture est donnée par Madame Marie Claude DELLONG.

08-33 Modifications budgétaires

Monsieur ALDEBERT rend compte de la réunion de la Commission des Finances et propose plusieurs réajustements budgétaires qui tiennent compte de la gestion des dix premiers mois de l'année. Ce réajustement permet notamment d'annuler un projet d'emprunt de 40 000€ et de conserver cette possibilité pour des investissements à venir.

Après explications techniques, le Conseil adopte à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement

011	Charges à caractère général	+ 4 957€
012	Charges de personnel	+36 900€
23	Virement en investissement	+21 943€
65	Autres charges gestion courante	- 11 500€
66	Charges financières	- 21 000€
67	Charges exceptionnelles	<u>+ 1 600€</u>
	Total	32 900€

Recettes de fonctionnement

013	Atténuation des charges	+ 25 000€
70	Produit des services	- 5 000€
73	Impôts et taxes	+ 2 000€
74	Dotations et participations	+ 2 000€
75	Autres produits gestion courante	+ 6 400€
77	Autres produits financiers	<u>+ 2 500€</u>
	Total	32 900€

Dépenses d'investissement

021	Frais annonces et insertions	+ 1 300€
21	Achat de terrains	- 1 000€
21	Travaux DFCI	+ 315€
21	Acquisition matériel et mobilier	+ 1 700€
23	Travaux de bâtiments	+ 3 000€
23	Travaux voirie et réseaux	<u>- 41 372€</u>
	Total	- 36 057€

Recettes d'investissement

021	Virement du fonctionnement	21 943€
1323	Subventions travaux	-18 000€
16	Emprunts	<u>-40 000€</u>
	Total	-36 057€

08 34 Approbation règlement Marché Public- Procédure Adaptée

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Code des Marchés Publics, il s'applique au délai d'un besoin supérieur à 206 000€ HT/an une procédure formalisée par les textes qui doit être scrupuleusement respectée dans le choix de l'opérateur économique. En deçà de cette somme, il appartient à la collectivité de mettre en place un règlement de procédure adaptée de la commande publique en conformité avec le Code du Marché Public qui doit respecter le principe de liberté à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Il propose de mettre en place 4 procédures :

Procédure n°1 pour un marché inférieur à 4000€ HT

Procédure n°2 pour un marché compris entre 4 000€ et 15 000€

Procédure n°3 pour un marché compris entre 15 000€ et 90 000€

Procédure n°4 pour un marché compris entre 90 000€ et 206 000€

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes règles adaptées à chaque procédure, adopte à l'unanimité le règlement communal de la commande publique.

08 35 Délégation et Subdélégation du Droit de Préemption Urbain à la CAN

Monsieur ALDEBERT informe l'assemblée que ce point est retiré de l'ordre du jour. Il explique que le projet de délégation tel que présenté ne semble pas donner satisfaction au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise. Une nouvelle présentation est en cours de validation auprès de la CAN. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal en temps voulu.

08 36 Attributions de subventions exceptionnelles

Monsieur Gérard FRATICOLA propose à l'assemblée d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

-subvention de 1850€ à l'ESV dans le cadre de leur participation aux animations du 15 août 2008

-subvention à la coopérative scolaire de l'Ecole Primaire pour participation aux frais de transport de deux classes pour des sorties pédagogiques le 25 mars 2008 à l'Aquarium de Montpellier, soit 457.34€.

Accord unanime du Conseil Municipal, ces sommes seront prélevées sur les provisions inscrites à l'article 65738 du budget.

08 37 Décision sur les autorisations de fouilles rue Elie Sermet

Suite aux travaux de rénovation de la rue Elie Sermet, il convient de prendre les dispositions pour que le revêtement reste le plus longtemps possible intact.

Conformément à l'article L 115-1 du Code de la voirie routière, il propose d'interdire pendant une période de cinq ans, les travaux nécessitant une fouille de la chaussée.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition qui prendra effet à compter de la réception des travaux de la dernière tranche. Cette interdiction ne s'applique pas pour les travaux urgents et impondérables pour la sécurité des biens et des personnes ni pour les autorisations d'urbanisme accordées avant la fin des travaux.

08 38 Contentieux d'Urbanisme- Autorisation d'ester en justice.

Monsieur le Maire est autorisé à représenter les intérêts de la Commune dans le cadre d'un recours déposé par les époux Eychenne auprès du Tribunal Administratif de Montpellier pour annuler le permis de construire de régularisation du Complexe Socio Culturel.

Dans le cadre du contrat Protection Juridique avec GROUPAMA, Maître PECH DE LACLAUSE assistera la Commune dans cette démarche.

08 39 Annulations de titres exercices antérieurs

Monsieur Gérard FRATICOLA propose à l'assemblée d'annuler les titres de recettes suivants :

Exercice 2000, titre n°541 de 1219.59€ pour participation à l'entretien de la piste routière

Exercice 1987, annulation de 95€ au titre de la Taxe Locale d'Equipement pour un permis de construire annulé

Exercice 1994, annulation de 744€ au titre de la Taxe Locale d'Equipement pour un permis de construire annulé.

08 40 Information du Conseil Municipal sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Par arrêtés du 15 juillet 2008, marchés conclus avec la Narbonnaise de Froid pour :

-entretien de la climatisation Mairie : 849.16€ TTC/an

-entretien de la climatisation Complexe Socio Culturel : 1375.40€ TTC /an

Par arrêté du 15 juillet 2008, convention avec « l'Art d'en Faire » pour la location en dépôt des anciens ateliers municipaux pour un montant de 50€.

Par arrêtés du 15 juillet 2008, marchés conclus avec la SARL ARA pour :

-acquisition de matériel informatique Ecole Primaire : 8 751€ TTC

-mise en œuvre du matériel informatique : 1219.92€ TTC

-contrat d'entretien informatique : 885.05€ TTC /an

Par arrêté du 10 septembre 2008, marché conclu avec les Ets PONSOL pour la pose d'une chaudière à gaz salle Léon Caraveilhe pour 6 640.67€ TTC.

08 41 Information CCAS - 3^{ème} âge

Marie Claude DELLONG rend compte des réunions tenues par le Conseil d'Administration du CCAS en concertation avec le Club de l'Amitié. Face à l'accroissement important des résidents de plus de 60 ans (620 personnes recensées) il est devenu impossible pour des raisons d'une part budgétaire, et d'autre part matérielle (capacité limitée d'accueil du Complexe) de continuer à organiser le goûter annuel des seniors comme par le passé.

Après étude des différentes strates démographiques entre 60 et 65 ans, et conformément à l'analyse faite par le CCAS et le club de l'amitié, il a été validé le principe de n'inviter au goûter annuel que les personnes de 65 ans et plus accompagnées de leur conjoint. Le spectacle traditionnel est maintenu et le colis sera modifié avec un contenu plus approprié à l'évènement.

08 42 Bilan fréquentation Centre de Loisirs été 2008.

Didier ALDEBERT présente le bilan du Centre de Loisirs été 2008 qui, cette année, s'est déroulé à la garderie cantine de Vinassan. Si en 2006 et 2007 le nombre d'enfants bénéficiaires étaient respectivement de 19 et 13, il est passé à 40 pour 2008. Le coût global pour la Commune est de 8€ par enfant soit 2 100€. A cette participation il convient de déduire les frais de mise à disposition des locaux soit 598€.

Il est fait remarqué que l'augmentation sensible du nombre de bénéficiaires confirme le bien fondé d'installer le Centre de Loisirs à Vinassan. Il existe une demande réelle d'un tel service.

Face à ce constat, le Maire est autorisé à mettre en place une nouvelle convention avec l'établissement Léo Lagrange pour reconduire l'accueil de loisirs de la Clape pour les petites et grandes vacances allant du 27 octobre 2008 au 31 août 2009. La participation communale reste fixée à 8€ par jour par enfant.

08 43 Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor.

Monsieur FRATICOLA Gérard présente à l'assemblée le dispositif réglementaire et les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil au receveur municipal. Considérant les bonnes relations entretenues avec le Receveur Municipal, l'assemblée décide d'allouer l'indemnité de Conseil qui s'élève pour 2008 à 565.59 € brut.

08 44 Contrat intervenant musical

L'assemblée donne son accord pour reconduire pour la saison scolaire 2008/2009 le contrat d'emploi d'un intervenant musical au groupe scolaire. Il interviendra à raison de 1h30 par semaine à l'Ecole Maternelle et 4h30 à l'Ecole Primaire